



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emploi et activité

Question écrite n° 31736

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le fait qu'une usine a été créée récemment à Hambach, près de Sarreguemines, pour la construction d'un modèle spécifique de voiture, la Smart. Cette usine connaît d'importantes difficultés eu égard à l'insuffisance des commandes, et par solidarité, certaines entreprises seraient susceptibles de passer des commandes afin de relancer les flux de production. Cela supposerait cependant que le véhicule puisse être agréé par les services fiscaux comme véhicule utilitaire et qu'il ne soit pas pénalisé par le régime fiscal plus défavorable qui s'applique aux véhicules de tourisme achetés à titre professionnel. La Smart n'est pas un véhicule de tourisme, c'est typiquement un véhicule de liaison pouvant répondre parfaitement aux déplacements locaux d'une entreprise. C'est pourquoi elle souhaiterait qu'il lui indique s'il ne serait pas possible que le Gouvernement fasse bénéficier les entreprises qui achètent une voiture Smart du régime fiscal dérogatoire, applicable aux véhicules utilitaires.

Texte de la réponse

En raison de ses caractéristiques intrinsèques, la Smart est incontestablement un véhicule conçu pour le transport de personnes ou à usages mixtes. A ce titre, la Smart entre dans le champ d'application de l'exclusion du droit à déduction de la taxe sur la valeur ajoutée prévue à l'article 237 de l'annexe II au code général des impôts. Le fait que ce véhicule soit utilisé, même exclusivement, pour les déplacements du personnel de l'entreprise qui en fait l'acquisition est à cet égard sans incidence. Aucune dérogation n'est admise en ce domaine.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31736

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 1999, page 3733

Réponse publiée le : 8 novembre 1999, page 6426